

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 24 décembre 2007

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Meridian Gold Inc. (MNG) – Yamana Gold Inc. (YRI)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Meridian Gold Inc. (« Meridian ») et Yamana Gold Inc. (« Yamana ») ont annoncé le 20 décembre 2007 que Meridian a reçu l'approbation des ses actionnaires relativement à la finalisation du plan d'arrangement qui prévoit l'acquisition par Yamana des 10% d'actions ordinaires restantes de Meridian. Le reliquat d'actions Meridian sera acquis selon les termes de l'offre initiale à savoir, 7,00\$ CDN en espèces et 2,235 actions ordinaires Yamana pour chaque action ordinaire Meridian.

La transaction devrait entrer en vigueur le 31 décembre 2007, suivi par le retrait des actions ordinaires Meridian de la cote de la Bourse de Toronto durant la semaine du 1^{er} janvier 2008.

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de la CDCC, toutes les options sur Meridian seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 2 janvier 2008****
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **MNG devient MNQ**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **- 700,00 \$ CDN***
 - 223,5 actions ordinaires Yamana dont 0,5 action Yamana sera payée en espèces à un prix qui reste à déterminer.

Circulaire no : 193-2007

➤ **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Le 2 janvier 2008, les limites de position et de levée resteront inchangées à 75 000 contrats.

➤ **CUSIP :** NOTACUSIP

* La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option, et ne variera pas.

** Cette date est sujette à changement, la date d'entrée en vigueur sera la prochaine journée ouvrable après le retrait de la bourse de Toronto.

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options MNG seront transférées à la classe d'options MNQ qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur les classes d'options ajustées. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Meridian Gold Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole de la classe après l'acquisition
24,00 \$	MNG	MNQ
26,00 \$	MNG	MNQ
28,00 \$	MNG	MNQ
30,00 \$	MNG	MNQ
32,00 \$	MNG	MNQ
34,00 \$	MNG	MNQ
36,00 \$	MNG	MNQ
38,00 \$	MNG	MNQ

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale